

Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques

ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

1. Le 8 octobre 2019, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (ci-après dénommé "Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne"), adopté à Genève le 20 mai 2015.
2. Conformément à la règle 4.1) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (ci-après dénommé "règlement d'exécution commun"), le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a notifié le nom et les coordonnées de son administration compétente aux fins des procédures prévues par l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne :

Office des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques de la République populaire démocratique de Corée
Ponghak-dong
Pyongchon District
Pyongyang
République populaire démocratique de Corée
Tél. : +850 218111 (ext. 8149)
Tlcp. : +850 2 381 4410
Mél. : tidgio@star-co.net.kp

3. Conformément à la règle 4.3) du règlement d'exécution commun, l'administration compétente visée au paragraphe 2 communiquera les informations relatives aux procédures applicables sur son territoire concernant la contestation et l'application des droits sur les appellations d'origine et les indications géographiques. Ces informations seront publiées à l'adresse https://www.wipo.int/lisbon/fr/applicable_procedures.html.
4. L'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne entrera en vigueur à l'égard de la République populaire démocratique de Corée le 26 février 2020.

Le 26 janvier 2021